



Avec le lancement d'un bachelors en physiothérapie, le site jurassien de la HE-Arc va approcher des 300 étudiants.

KEY

Rentrée sereine

ÉDUCATION La Haute École Arc (HE-Arc) a vécu lundi et hier sa rentrée académique. L'institution accueillera un peu moins de 3000 étudiants dans les mois à venir. Le nombre d'inscrits dans les dix filières bachelors que compte désormais la HE-Arc repart à la hausse.

«Après plusieurs années perturbées par le Covid-19 et la

gestion d'une attaque informatique, nous pouvons enfin accueillir nos étudiants avec sérénité et ambition», a relevé Brigitte Bachelard, directrice générale.

Cette année, la Haute École Arc fête sa rentrée académique sur le campus de Delémont avec le lancement du nouveau bachelors en physiothérapie.

ATS

«Les vulnérabilités d'aujourd'hui, les cyberattaques de demain»

SÉCURITÉ INFORMATIQUE

La Suisse doit renforcer sa capacité de résistance aux cyberattaques. Le Parlement s'est accordé sur ce point. Mais, contrairement au National, le Conseil des États ne veut pas étendre l'obligation de signalement aux vulnérabilités des systèmes informatiques. Il a maintenu hier sa position.

Les deux Chambres s'accordent pour que la Suisse renforce sa capacité de résistance aux cyberattaques. Un signalement sera obligatoire si une cyberattaque grave met en péril le fonctionnement de l'infrastructure critique touchée.

La Chambre du peuple voulait également étendre l'obligation d'annonce aux vulnérabilités des équipements informatiques, mais celle des cantons n'en a pas voulu. Le National a ensuite proposé, à titre de compromis, de restreindre cette obligation de signalement en excluant les vulnérabilités résultant de développements internes de l'entreprise concernée.

Mathias Zopfi (Vert-e-s/GL) voulait suivre ce compromis tout en allant plus loin. Il proposait d'exclure aussi les vulnérabilités résultant de développements réalisés par des tiers pour le compte de l'entreprise concernée. Il voulait

aussi préciser qu'une vulnérabilité doit être signalée quand elle présente un degré de gravité critique.

«Prévention» et «anticipation»

Alors que le Parlement est d'avis que le signalement d'une cyberattaque doit avoir lieu dans les 24 heures suivant la détection, le délai pour l'annonce d'une vulnérabilité doit se monter à sept jours, a ajouté Mathias Zopfi. Cette annonce peut être anonyme. Les infrastructures critiques ne devraient pas chercher les vulnérabilités mais seulement les signaler quand elles ont été détectées, a-t-il précisé.

«Les vulnérabilités d'aujourd'hui sont les cyberattaques de demain», a appuyé Charles Juillard (Centre/JU), parlant de «prévention» et d'«anticipation». Les sénateurs n'ont rien voulu savoir, par 32 voix contre 12, au grand dam de la gauche et du centriste jurassien.

Les vulnérabilités ne sont pas comparables entre les différentes infrastructures informatiques, a avancé Andrea Gmür-Schönenberger (Centre/LU) pour la commission. Et de craindre une trop grande charge administrative.

Le dossier retourne au National.

ATS